



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Graves pollutions aux abords de l'autoroute A1 entre Saint-Denis et La Courneuve

Question écrite n° 6468

Texte de la question

M. Stéphane Peu alerte Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur les graves pollutions générées aux abords de l'autoroute A1, et notamment entre le Stade de France et le parc Georges-Valbon, à La Courneuve. Depuis sa construction dans les années 1960, l'autoroute A1, qui voit circuler plus de 200 000 véhicules par jour, empoisonne la vie des riverains qui y habitent. Les habitants excédés se sont rassemblés au sein du Comité Porte de Paris, du Collectif Lamaze et de l'Union des associations des riverains du Stade de France pour demander la construction d'un tunnel de 4,5 km qui permettrait l'enfouissement de l'autoroute, devenu une grande cause municipale pour Saint-Denis. Avec les élus de la ville et ceux de Plaine Commune, les habitants ont officiellement lancé, en septembre 2017, un comité pour l'enfouissement de l'autoroute A1 dont l'objectif est de porter et défendre cette proposition de bon sens. Les raisons d'exiger ces travaux sont nombreuses. D'abord, parce que ces infrastructures créent des nuisances sonores insoutenables : la présence de l'autoroute A1 et de ses bretelles génère un bruit important et permanent qui peut avoir des conséquences sur la santé et le bien être des riverains. Ensuite, parce qu'elles créent un niveau de pollution élevé : la station Airparif Porte de Paris a relevé des niveaux de pollution très importants ce qui ont inévitablement des répercussions sur la santé des habitants. Enfin, parce que l'autoroute crée aujourd'hui une coupure dans la ville, traversant Saint-Denis en segmentant les quartiers entre eux. Les travaux de résorption d'autoroute ont déjà été menés avec succès dans d'autres grandes villes mondiales. Dans la circonscription, ils s'inscriraient dans une véritable transformation écologique du territoire, favorisant un procédé de récupération de l'énergie de roulement, ainsi que le recyclage des polluants chimiques. Alors que la France accueillera bientôt les Jeux olympiques de 2024, il lui semble essentiel de mener à bien ces investissements, étant donné l'urgence sanitaire et sociale qu'ils revêtent et souhaiterait donc avoir son avis sur ce sujet.

Texte de la réponse

Conscient du fort niveau de trafic supporté par l'A1 au nord de Paris, des nuisances importantes qui en découlent, ainsi que des difficultés liées à l'effet de "coupure urbaine", le Gouvernement porte une attention particulière à l'amélioration environnementale des territoires au nord de l'Île-de-France. Dans le cadre du contrat de développement territorial (CDT) de Plaine Commune, l'État et Plaine Commune se sont engagés sur la réalisation d'études de faisabilité technique et financière permettant d'établir un programme d'insertion urbaine de plusieurs autoroutes dont l'A1. Le contrat précise que ce programme d'études s'établirait autour de deux axes : d'une part l'amélioration de l'insertion urbaine de plusieurs points d'échange, et notamment le diffuseur Lamaze, et d'autre part, la réalisation d'aménagements ponctuels (requalification de franchissements, création de talus, mise en place de protections phoniques) afin de réduire l'impact de l'autoroute sur son environnement. Les services de l'État sont mobilisés pour permettre le lancement des études de faisabilité évoquées précédemment. Ils apportent notamment leur soutien technique en contribuant à la rédaction des cahiers des charges. Par ailleurs, l'État s'est engagé dans le cadre du CDT à participer au financement de ces études selon des modalités à définir avec Plaine Commune. Enfin, il convient de rappeler que le pilotage et la maîtrise

d'ouvrage de ces études sont assurés par Plaine Commune.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Peu](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6468

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 mars 2018](#), page 2077

Réponse publiée au JO le : [3 juillet 2018](#), page 5840